



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ ET D'ÉNERGIES
DE LOT ET GARONNE**

26 rue Diderot 47031 AGEN CEDEX - ☎ 05.53.77.65.00 - 📠 05.53.47.94.43
Email : urbanisme@sdee47.fr

DEMANDE D'EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE

Cette extension doit desservir :

UNE HABITATION INDIVIDUELLE

UN BÂTIMENT DE COLLECTIVITE

**UN PROJET D'AMENAGEMENT MULTI-LOTS
PRIVE**

**UN ETABLISSEMENT INDUSTRIEL ou
COMMERCIAL**

**UNE ZONE D'ACTIVITE / ARTISANALE ou
INDUSTRIELLE**

**UN PROJET D'AMENAGEMENT MULTI-LOTS
PUBLIC**

Identité du demandeur :

Nom, Prénom ou Collectivité : _____

Commune de : _____

Lieu-dit adresse de la construction : _____

Parcelle n° : _____ Section Cadastre : _____

Domicile actuel du demandeur : _____

Tél. n° : _____ Adresse e-mail : _____

A PRECISER OBLIGATOIREMENT

Certificat d'urbanisme n° : _____ Date d'obtention : _____

Permis de construire / Déclaration préalable / Permis d'Aménager n° : _____

Date d'obtention : _____

Fournir la copie de l'arrêté accordant l'Autorisation d'Urbanisme.

Puissance électrique sollicitée : _____ KVA

Modalités de calcul des participations financières aux travaux d'extension du réseau électrique :

Remarque : Les tarifications ci-après sont mentionnées pour information. Elles sont délibérées en Comité Départemental et sont donc susceptibles d'avoir évoluées récemment. Seule la date de réception la demande au syndicat sera prise en compte pour l'application du tarif de participation en vigueur.

Équipement Public (<36kVA) (délibération du 22/04/2013) :

- Distance forfaitaire calculée sur la base de la solution techniquement et administrativement réalisable définie par le syndicat.
- Prise en charge des 100 premiers mètres par le Sdee47, et de **42€/mètre** au-delà.

Équipement Propre (<36kVA) (délibération du 22/04/2013) :

- 100% du coût global de l'opération déduction faite de la PCT, soit environ 63% du coût global.

Aménagement intérieur de projet multi-lots public ou d'intérêt public (délibération du 22/04/2013)

- La commune invoque auprès du Sdee47, un intérêt économique et social du projet à desservir.
- Participation du demandeur à hauteur de **38%** du coût global du raccordement sur le terrain d'assiette de l'opération.

Aménagement intérieur de projet privé multi-lots (délibération du 22/04/2013)

- Participation du demandeur à hauteur de **100%** du coût global de l'opération, déduction faite de la PCT, soit environ 63% du coût global.



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ ET D'ÉNERGIES
DE LOT ET GARONNE**

26 rue Diderot 47031 AGEN CEDEX - ☎ 05.53.77.65.00 - 📠 05.53.47.94.43
Email : urbanisme@sdee47.fr

Détail des pièces à fournir

Le demandeur devra obligatoirement :

- **Joindre un plan au 1/2000^e**
- **Joindre un plan au 1/25000^e**
- **Joindre un plan de la tranchée technique dans le cas d'un lotissement**
- **Joindre la copie de l'arrêté accordant le Permis de Construire.**
- **Si la parcelle à desservir à récemment été vendue ou est en cours de vente, joindre une copie de la promesse de vente ou de l'acte de vente.**
- **Porter à connaissance du Sdee47 tout élément de nature à influencer sur la desserte électrique du projet (phasage dans le temps des travaux / contraintes spécifiques)**

Conditions de réalisation du raccordement :

Pour une extension du réseau de distribution électrique, le Syndicat adressera au payeur de l'opération, une demande d'acompte de participation financière au coût estimé de l'opération pour déclencher l'étude et la réalisation de l'ouvrage. Lorsque l'opération sera achevée, le payeur sera sollicité pour régler le solde de sa participation financière à l'opération. Les versements devront être adressés à Madame le Trésorier à l'adresse suivante :

**Trésorerie Agen Municipale
1050, Avenue du Docteur Jean Bru – BP 50023 – 47916 AGEN Cedex 9.**

Dans tous les cas, la réalisation de la partie « **branchement** » de la desserte, c'est-à-dire le raccordement à usage individuel depuis le réseau de distribution électrique, reste à la charge intégrale du demandeur. La **réalisation et mise en service du branchement seront traitées directement par le concessionnaire ERDF**, conformément au cahier des charges de concession et à la réglementation ministérielle en vigueur.

Enfin, il est à noter que la réalisation de l'opération selon sa complexité technique pourra s'étendre **entre 4 et 6 mois à compter du paiement** de l'acompte de participation demandée par le Sdee47.

Engagement

Je soussigné, M/Mme _____ déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions d'agrément visées ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature :